

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE – LOTISSEMENT « LA VALLÉE DE L'ARZ » 2

- ❖ Soit par mail : [urbanisme@plaudren.fr](mailto:urbanisme@plaudren.fr)
- ❖ Soit à l'accueil de la mairie
- ❖ Soit par pli postal : 5, place de la Mairie 56420 PLAUDREN

### 1- IDENTITÉ

|                                  | DEMANDEUR | CO-DEMANDEUR |
|----------------------------------|-----------|--------------|
| Nom                              |           |              |
| Prénom                           |           |              |
| Date de naissance                |           |              |
| Adresse                          |           |              |
| Code postal – Ville              |           |              |
| Téléphones (Fixe et/ou Portable) |           |              |
| E-mail                           |           |              |

- **Lieu de résidence :** .....
- **Lien avec Plaudren :**
  - ☐ Famille
  - ☐ Amis
  - ☐ Milieu associatif
  - ☐ Professionnel
  - ☐ Autre : ....
- **Logement actuel :**
  - ☐ Propriétaire
  - ☐ Locataire

### 2- COMPOSITION DU FOYER

- ☐ Célibataire
- ☐ Mariés
- ☐ Concubins
- ☐ Veuf(ve)
- ☐ Pacsé
- ☐ Divorcés/séparés
- ☐ Enfants : nombre .....

### 3- SITUATION PROFESSIONNELLE

|                           | DEMANDEUR | CO-DEMANDEUR |
|---------------------------|-----------|--------------|
| Intitulé de la profession |           |              |
| Lieu d'activité           |           |              |

### 4- PRIMO ACCESSION (candidat(s) n'ayant jamais été propriétaire de sa résidence principale)

#### DEMANDEUR :

- ☐ Oui  
☐ Non

#### CO-DEMANDEUR :

- ☐ Oui  
☐ Non

### 5- TERRAIN

| Priorités        | Lots souhaités |
|------------------|----------------|
| 1 <sup>er</sup>  | N°             |
| 2 <sup>ème</sup> | N°             |
| 3 <sup>ème</sup> | N°             |

### ANNEXE 1 = PLAN PERMIS D'AMÉNAGER

### ANNEXE 3 = PRIX DES LOTS

### 6- PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le dossier de candidature ne sera étudié que si celui-ci est composé des pièces suivantes :

- Pièce d'identité du ou des candidats en cours de validité ;
- Copie du livret de famille ;
- Le présent formulaire de candidature d'acquisition et la déclaration sur l'honneur dûment complétés et signés.

### 7- CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Le dépôt des candidatures se fera par mail en priorité, par courrier ou déposer à l'accueil. La clôture des candidatures se fera quand tous les lots seront attribués. La commune informera par mail ou par courrier les candidats retenus ou non. La commune de Plaudren statuera régulièrement sur les candidatures et les attributions des lots.
- La commune souhaite favoriser l'accèsion à la propriété, promouvoir la mixité sociale et encourager le renouvellement de la population, notamment en facilitant l'accès au logement des primo-accédants, des jeunes ménages et des personnes âgées.
- L'acquisition par les candidats sera limitée à un lot.
- Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

## 8- RÉSERVATION

- Toutes démarches relatives à la signature de la promesse authentique de vente devront être réalisées auprès de la mairie.
- **Modalités et durée de réservation** : pour réserver le terrain, le candidat devra renvoyer le présent dossier de candidature dûment complété et signé.
- **Démarches à entreprendre et justifications** : les réservataires devront entamer toutes les démarches nécessaires à la constitution de leur projet (solutions de financement, définition du projet, préparation du permis de construire ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel...).
- **Indemnité d'immobilisation** : Une indemnité d'immobilisation sera demandée au candidat, d'un montant de 5% du prix TTC de l'acquisition, versée au notaire de la Commune sur un compte ouvert auprès de la caisse des dépôts et consignation au nom du futur acquéreur. Si la vente devient effective, cette indemnité s'imputera sur la somme à régler. Dans le cas où le candidat renoncerait à acheter ou ne manifesterait pas son acceptation dans le délai d'option, l'indemnité restera acquise à la commune à titre de dédommagement.

***Les candidats s'engagent à avoir pris connaissance du cahier des charges, des deux permis d'aménager et de la délibération du conseil municipal en annexes.***

## 9- ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

- Les lots proposés à la vente sont **viabilisés**, à savoir pourvus des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, lignes de téléphone et d'alimentation électrique suivant le plan des réseaux du permis d'aménager. **Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs.** Chaque lot sera **borné**.
- Seulement les lots 17 à 22 seront dépourvus d'attente pour les eaux pluviales.
- En cas de non-respect de l'une ou plusieurs de nos clauses, la vente sera révoquée et le terrain reviendra de plein droit à la commune après mise en demeure préalable à l'acquéreur. Les divers frais payés par l'acquéreur resteront à sa charge.

*Les informations personnelles présentement recueillies font l'objet d'un traitement ayant pour finalité principale la gestion des réservations de lots du lotissement la Vallée de l'Arz. Elles sont destinées à l'usage exclusif de la commune de Plaudren.*



## ANNEXE 2 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le (ou les) candidat(s) déclare(nt): (cocher les cases)

- ☐ Faire acte de candidature à l'acquisition d'un terrain communal sur Plaudren,
- ☐ Avoir pris connaissance des conditions d'attribution de réservation des lots,
- ☐ Avoir pris connaissance, sur le site Internet de la commune (<https://www.plaudren.fr>), du plan de composition, du règlement du lotissement « La Vallée de l'Arz » Tranche 2 et s'engager à les accepter et les respecter,
- ☐ S'engager, s'il (ou s'ils) doit(vent) renoncer, à prévenir la municipalité dans les meilleurs délais,
- ☐ Certifier sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire de candidature.

Fait à ....., Le .....

Nom(s) .....

Signature(s)

**TOUTE FAUSSE DÉCLARATION EST PASSIBLE D'UN REJET DU DOSSIER.**

**RÉSERVÉ À LA COMMUNE DE PLAUDREN**

*Les informations personnelles présentement recueillies font l'objet d'un traitement ayant pour finalité principale la gestion des réservations de lots du lotissement la Vallée de l'Arz. Elles sont destinées à l'usage exclusif de la commune de Plaudren.*